

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
COLLEX-BOSSY**

**Séance ordinaire du mardi 15 novembre 2022, à 19h30
à la salle du Conseil municipal,**

Présents

Mme MALHERBE Sylvie, Présidente
M. BETTO Frédéric, Vice-président
Mme TAHÉRI Odile, Secrétaire
M. BLANC Kevin
Mme BOYE Jenny
M. CRÉTARD Pascal
M. FERRILLO Maximilien
M. KENDE Michael
Mme MARQUES Nadia
Mme MORGANELLA Cecilia
Mme MOTA Rose Marie
Mme NOLL Dorothea
M. PESENTI Sébastien
M. POTVIN Thierry
M. VERARDI Tiziano

Absents excusés

M. CHAHLAOUI Skander, adjoint au Maire

Exécutif

M. MUÑOZ Ricardo, Maire
M. FRACHEBOUD Bernard, adjoint au Maire

Administration

Mme ROSET Martine, Secrétaire générale
Mme PRALAT Noémie, procès-verbaliste

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2022
2. Communications du bureau du Conseil Municipal
 - Décisions d'entrée en force des décisions de l'ACG
3. Communications du Maire et des Adjointes
 - Autorisations de construire
4. Rapports des commissions
5. Résolution 4/2022 au sujet du rond-point de la pomme
6. Propositions individuelles et questions

Huis clos

7. Délibération 16/2022 relative à la demande de naturalisation n°2022.606
8. Délibération 17/2022 relative à la demande de naturalisation n°2022.678

* * *

La Présidente du Conseil municipal sonne l'ouverture de la séance à 19h30 précises. Absent, M. Skander CHAHLAOUI est excusé.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2022

Constatant l'absence d'observations sur le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2022, la Présidente soumet l'approbation de celui-ci au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 15 conseillers municipaux sur 15 sont présents ; la Présidente n'exerce pas son droit de vote) :

Par 13 oui, aucun non et 1 abstention, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de sa séance ordinaire du 18 octobre 2022.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

2.1. Décisions d'entrée en force de plusieurs décisions de l'ACG

Les différentes décisions d'entrée en force de plusieurs décisions du 22 juin 2022 de l'assemblée générale de l'ACG ont été mises à disposition sur CMNet.

2.2. Courrier de M. Serge Geiser (À Portée de Main)

Le Conseil municipal a reçu un courrier de la part de M. Serge GEISER, dont Mme la Secrétaire donne lecture et dont le texte est reproduit ci-dessous *in extenso* :

« À l'attention de Mme Sylvie Malherbes, Présidente du Conseil Municipal de Collex-Bossy, Et des Conseillers municipaux.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Au nom d'À Portée de Main, et en mon nom propre, je souhaite vous remercier pour les travaux de réfection énergétique de l'ancienne poste. Je suis conscient de l'investissement réalisé et mon équipe et moi-même sommes heureux de travailler dans des locaux sains et bien isolés.

Si je suis reconnaissant pour toutes les améliorations apportées, je ne puis toutefois oublier toutes les demandes et descriptions de divers problèmes transmises en cours des quatre dernières années et restées sans réponses. Bien évidemment, je ne vois aucun inconvénient à ce que mes courriers et autres emails adressés à la mairie et très certainement archivés, soient consultés par le Conseil Municipal.

Je me permets, pour votre information, de lister quelques demandes et autres situations :

- *Pourquoi l'Exécutif de Collex-Bossy refuse-t-il de me rencontrer alors qu'un entretien a été sollicité à maintes reprises ? Il me semble prioritaire que nous discussions d'un bail mal rédigé dès le départ, par la régie, en l'absence de l'Exécutif. Pour rappel, lors de mon installation en 2018, l'Exécutif était vacant ! Mon bail devait commencer en septembre, je n'ai pu commencer qu'en janvier !*
- *Les récents travaux ont débuté accompagné d'une promesse de l'Exécutif de bloquer mon loyer après travaux. En échange, j'acceptais de ne demander aucune compensation même en ayant conscience des nombreuses nuisances liées à la rénovation. Dans les faits, j'ai reçu un recommandé m'annonçant une hausse de loyer, puisque le bail stipule que le loyer est indexé sur le coût de la vie. Une promesse de plus passe à la trappe. Certes, une promesse orale, néanmoins une promesse trépannée.*
- *Pourquoi ai-je dû attendre le 26 septembre 2022, soit presque 3 ans, pour recevoir le décompte complet de mes charges ? (Le dernier décompte qui m'est parvenu concerne 2018/2019)*
- *Pourquoi suis-je facturé pour la totalité de l'eau, alors que, contrairement à ce que la régie a toujours soutenu, il n'y a pas de sous compteur d'eau froide ? J'ai fait installer un sous compteur d'eau chaude en juillet 2020, à mes frais. Depuis le 15 septembre 2022, tous les compteurs sont enfin installés : après lecture d'un premier mois avec des compteurs à jour, il s'avère que je consomme moins de 1m³ d'eau froide, que je paie 960.-/an et 200l d'eau chaude !*

- *Comment se fait-il que le m³ d'eau chaude soit facturé 800.- (pour l'année 2020-2021) ? Et sur le dernier décompte, obtenu le 26 septembre 2022 pour l'année 2018/2019, je suis censé régler une facture de 2900.- pour environ ... : ½ m³.*
- *Pourquoi, depuis le déplacement des compteurs électriques en décembre 2021, ma facture électrique a-t-elle diminuée presque de moitié alors que je n'ai rien changé à mes habitudes de consommation ? (Au contraire, la consommation aurait dû augmenter puisque durant les travaux je me suis trouvé dans l'obligation de chauffer avec des radiateurs d'appoints et du courant a été également utilisé par les ouvriers !).*
- *Pourquoi a-t-il fallu presque 3 ans pour que je reçoive enfin un décompte des charges ? (et il a fallu passer par la voie juridique pour l'obtenir !)*
- *Pourquoi les parkings situés à l'arrière du bâtiment sont-ils toujours indiqués « réservé poste » ?*

Enfin, en tant qu'acheteur potentiel en 2016, j'ai reçu les informations concernant les produits de la location. Mon loyer a augmenté de 700.- par rapport à 2016, alors qu'à ma connaissance, celui de mes voisins n'a augmenté que de 50.-. (Suite à une discussion informelle avec M. Ythier, l'ancien maire, il semble que les loyers devaient rester quasi inchangés !).

La commune a certes beaucoup investi dans ces locaux. De mon côté, j'y ai investi plus de 100000.- et perdu environ autant en raison de mon entrée décalée et de la situation sanitaire liée à la crise du Covid.

Après de vaines tentatives pour rencontrer le régisseur et le propriétaire dans l'espoir de tirer toutes ces choses au clair, j'ai obtenu une entrevue prochainement avec plusieurs personnes de la régie et Mme Vetterli. Sollicité de front, la seule réponse de M. le Maire à mes questions est qu'il ne me doit aucun cadeau ! Dans l'état d'esprit dans lequel je me trouve, je n'ai aucunement l'intention de quémander un cadeau mais bien de bénéficier de mes seuls droits.

Je soumetts ma situation au Conseil Municipal de Collex-Bossy en espérant trouver, dans un climat serein, une solution à toutes mes questions.

Je considère pour ma part cette situation blessantes et très frustrante, dans la mesure où je me trouve dans l'obligation de reporter une part de l'énergie que je souhaiterais réserver à mes patients dans de vaines batailles épistolaires.

Je me tiens à votre disposition d'information et vous prie de recevoir, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.

Serge Geiser

À Portée de Main »

Mme Sylvie MALHERBE regrette que ce courrier ne relève pas des compétences du Conseil municipal et propose qu'il soit transmis à l'Exécutif.

M. Sébastien PESENTI trouve dommage que la situation ait dégénéré à ce point et demande que les conseillers municipaux soient informés de la suite du dossier.

M. Ricardo MUÑOZ informe que, le bâtiment en question faisant partie du patrimoine financier de la commune, il rapportera les détails des discussions à la commission des finances. Il ne souhaite pas entrer en matière lors de la présente séance, étant donné que le courrier concerne une affaire privée. Il relève toutefois des éléments inexacts dans les arguments du courrier, qu'il décide de ne pas développer.

3. Communications du Maire et des Adjoint

3.1. Place de jeux de la mairie

(Intervention de M. Bernard Fracheboud, adjoint au Maire)

M. Bernard FRACHEBOUD, accompagné de Mme Martine ROSET et M. Alain FISCHER, a rencontré un représentant de l'entreprise Public Places qui a rénové la place de jeux du centre communal. Le représentant de l'entreprise a reconnu les erreurs commises lors du chantier de remplacement de l'aire de jeux. L'Adjoint au maire donnera plus d'informations aux commissaires aux infrastructures.

Mme Dorothea NOLL remercie le magistrat de s'être assuré de la bonne livraison de la place de jeux et se réjouit d'en apprendre plus en commission Infrastructures.

3.2. Autorisations de construire

(Intervention de M. Ricardo Muñoz, Maire)

Selon la procédure ordinaire, la première communication de M. le Maire concerne la liste des autorisations de construire, mise à jour pour le mois de novembre. Les conseillers municipaux n'ont pas de questions sur celle-ci.

3.3. Formation sur les enjeux climatiques à l'échelle des communes

(Intervention de M. Ricardo Muñoz, Maire)

Dans le cadre des enjeux climatiques planétaires, différentes communes ont sollicité l'ACG pour monter une formation à destination des élus genevois. M. le Maire invite les conseillers municipaux à réserver la date du 19 janvier 2023, dès 18 heures. Le lieu ainsi que le format de la séance doivent encore être définis.

Mme Sylvie MALHERBE se voit confirmer par **Mme Martine ROSET** que les vœux de la Mairie sont organisés le même soir.

3.4. Véhicule électrique de la Voirie

(Intervention de M. Ricardo Muñoz, Maire)

M. le Maire avait annoncé lors d'une précédente séance, que la livraison du véhicule électrique pour la Voirie avait été repoussée. Depuis, la commune a reçu une information du fabricant, annonçant que la livraison du véhicule est compromise par une pénurie de composants électroniques. M. le Maire est navré de la situation, ne sachant pas quand le véhicule sera livré.

4. Rapport des commissions

4.1. Commission Finances

(Rapport de M. Michael Kende, président)

La commission des finances a débuté ses discussions concernant le budget 2023. Étant donné que certaines questions des commissaires sont restées en suspens, la commission a reporté le vote d'un préavis sur les lignes budgétaires la concernant.

Mme Martine ROSET annonce que les réponses aux questions des commissaires leur seront transmises dès le lendemain.

4.2. Commission Cohésion sociale et culture

(Rapport de M. Maximilien Ferrillo, président)

4.2.1. Cohésion sociale

- **Octroi du mérite communal**

La commission a validé la proposition de l'Exécutif d'octroyer le mérite communal au FC Collex-Bossy.

- **Cadeau aux habitants de plus de 80 ans**

La commission a décidé de maintenir l'octroi d'une petite marmite en chocolat aux seniors de 80 ans et plus. L'Exécutif proposera d'autres options pour les années à venir, propositions à remettre à l'ordre du jour d'une prochaine séance de commission.

- **Politique seniors**

L'Exécutif a informé la commission de la satisfaction de la commune à travailler avec l'association Dôme Seniors pour assurer des permanences administratives aux seniors. Par conséquent la convention établie entre la commune et l'association est renouvelée pour une durée d'une année.

Au contraire, la collaboration avec le Centre genevois du volontariat ne se poursuivra pas en lien avec le faible écho qui a été donné à cette possibilité par les habitants de la commune.

- **Projet d'association pour les seniors**

La séance de présentation par le CAD a bien été suivie, si bien qu'un petit groupe de seniors s'est retrouvé lors d'une seconde séance pour échanger autour des besoins des seniors et établir les prémisses de la constitution d'une association.

La commission a souligné qu'il ne fallait pas oublier pour autant l'association des jeunes (AJA).

- **Communication communale aux allophones**

La commission a validé l'idée proposée par la commission Sports et manifestations de développer un QR-code sur certains flyers permettant une communication en anglais aux habitants anglophones. Un essai sera effectué durant l'année 2023.

- **Conseil municipal des jeunes**

Ce point n'a pas été traité et est reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance de commission.

- **Subventionnement de l'association du restaurant scolaire de Collex-Bossy**

L'Exécutif a informé la commission que face à l'augmentation des prix à la consommation et la diminution du nombre de bénévoles, une personne supplémentaire a dû être engagée et le prix des repas est passé de Fr. 8.50.- à Fr. 9.-.

4.2.2. Culture

- **Convention au sujet de la chapelle de la Persécution**

L'Exécutif a clarifié le contenu de la convention de collaboration qui lie la commune à l'Etat de Genève. Il a également souligné la distinction entre la commission consultative à laquelle participerait l'Etat et la commission culturelle qui procède aux orientations concernant les choix des projets artistiques réalisés selon les possibilités par la Mairie.

L'Exécutif a informé la commission qu'en 2017, des contacts entre l'Etat et la commune ont été établis, dans l'idée de remettre la chapelle dans le giron de la commune de Collex-Bossy. À charge de celle-ci de l'entretenir et de la valoriser : ces discussions n'ont pas abouti. L'Exécutif prendra contact prochainement avec l'Etat de Genève pour clarifier ces détails.

- **Coll'Art'Boss**

À ce jour, deux inscriptions ont été enregistrées. La commission a décidé de déléguer à la mairie la tâche d'effectuer le choix des participants si la situation le demandait.

- **Travaux dans la Chapelle**

L'Exécutif a informé la commission qu'un appel d'offres a été lancé pour sélectionner un bureau d'architecture pour faire des propositions de rénovation à soumettre au canton.

4.2.3. **Budget 2023**

Après maintes discussions, interrogations, explications, la commission a préavisé favorablement les lignes du budget 2023 qui relèvent de la cohésion sociale et de la culture. Pour le détail des discussions, le président renvoie ses collègues au procès-verbal de la dernière séance de commission.

4.2.4. **Divers**

Un divers a évoqué l'aide au développement. La Fédération genevoise de coopération effectuera en janvier prochain une présentation sur l'utilisation des sommes octroyées par la commune en 2022 ainsi que sur les projets 2023 en lien avec la convention qui unit la commune à ladite fédération.

4.3. **Commission Sécurité**

(Rapport de Mme Rose Marie Mota, présidente)

Une séance a eu lieu le 31 octobre 2022.

- **Parc à chiens**

La proposition d'aménager un parc à chiens émanait de M. Nicolas ROTHEN, le garde-auxiliaire communal. Après présentation de cette proposition aux propriétaires canins lors de la séance publique qui leur était dédiée en octobre, il se trouve que les avis de ces derniers divergent sur cet aménagement. À ce stade, la commission a donc déterminé qu'il n'y avait pas lieu d'aménager un parc à chiens sur le territoire communal.

- **Poste de garde-auxiliaire**

Les heures de présence du garde-auxiliaire ont été augmentées mais le budget 2023 ne permet pas de renforcer le poste en engageant une seconde personne. La commission conserve toutefois cette possibilité en tête.

M. Skander CHAHLAOUI a également informé la commission que la tâche de notification des personnes en cas de poursuite sera déléguée à une personne assermentée au sein des communes genevoises. Il a été décidé que cette tâche reviendrait au garde-auxiliaire, M. Nicolas ROTHEN, sans toutefois d'augmentation de sa rémunération.

- **Budget 2023**

La commission a préavisé favorablement les lignes budgétaires 2023 la concernant, prenant note que leur somme est conséquente, comprenant notamment la seconde partie du renouvellement du matériel de feu de la compagnie des sapeurs-pompiers.

4.4. **Commission Sports et manifestations**

(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)

Une séance a eu lieu le 14 novembre 2022.

4.4.1. **Budget 2023**

Le budget présenté initialement pour les fêtes communales (Promotions non-comprises) prévoyait Fr. 25'000.- pour la flambée des sapins, les vœux de la mairie, la fête nationale, la fête de l'Escalade, la rencontre citoyenne, l'inauguration de la ferme Gindre-Constantin et une participation de la commune à une fête autour du four à pain au printemps et une dernière fête en automne.

La commission est d'avis que la somme de Fr. 25'000.- n'est pas suffisante pour organiser correctement toutes ces manifestations. Elle demande d'augmenter ce budget de Fr. 5'000.-, en tenant compte du caractère exceptionnel de la fête d'inauguration de la ferme Gindre-Constantin.

4.4.2. Débriefing sur la fête de la première pierre de la ferme Gindre-Constantin

La commission considère qu'il s'agissait d'une belle manifestation qui a enregistré une bonne fréquentation malgré les conditions météorologiques. Les personnes présentes étaient intéressées, ont posé des questions et leurs retours étaient positifs.

4.4.3. Escalade 2022

La fête de l'Escalade 2022 aura lieu le 9 décembre avec la participation de l'école. L'organisation de cette manifestation suit son cours.

4.4.4. Flambée des sapins 2022

La flambée des sapins aura lieu le samedi 14 décembre dès 17 heures avec de petites restaurations chaudes et froides ainsi que l'animation d'un chanteur-guitariste.

4.4.5. Parcours d'entraînement de la course de l'Escalade

La commission a été informée que les panneaux informatifs et de signalétique ont été installés tout au long du parcours d'entraînement de la course de l'Escalade. L'application audio n'est pas encore fonctionnelle mais cela ne saurait tarder.

4.5. Commission Territoire

(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)

Une séance a eu lieu le 31 octobre 2022.

4.5.1. Budget 2023

Le budget 2023 a fait l'objet d'un préavis favorable des commissaires.

4.5.2. Plan Directeur Communal (PDCom)

Le PDCom est toujours en cours d'instruction auprès des services cantonaux. Les préavis de ces derniers sont transmis progressivement à la commune. Le mandataire Urbanités est chargé de synthétiser ces préavis, ce qui devrait être finalisé d'ici la fin du premier semestre 2023.

4.5.3. Projet des Houchettes

Un atelier de travail est prévu le 26 novembre 2022 pour permettre aux conseillers municipaux de s'accorder sur les bases fondamentales du projet des Houchettes en matière de mobilité et de parking. Les conseillers municipaux ont reçu le programme de cet atelier de travail et la commission a décidé d'inviter les employés communaux qui souhaiteraient partager leurs visions lors de cette séance.

4.5.4. Décharge de type A

Une première séance du comité de pilotage a eu lieu le 5 octobre 2022, séance à laquelle ont assisté les représentants du Service de géologie, sols et déchets (GESDEC), les futurs exploitants du projet de décharge, les trois magistrats des communes de Bellevue et de Collex-Bossy, un représentant du Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA) et le responsable technique de la commune de Bellevue.

Les modalités du projet correspondent à celles du projet présenté en mars 2022 au Conseil municipal de la commune de Bellevue. La présentation du projet a donné suite à une séance de questions-réponses durant laquelle les magistrats de la commune de Collex-Bossy ont été incisifs et virulents.

Des suites de cette première séance, les magistrats ont reçu une invitation à une seconde séance, qui se déroulera le 30 novembre 2022, en prévision de laquelle ils ont souhaité recevoir l'étude d'impact environnemental.

4.5.5. Décharge de type D-E

Aucune nouvelle information.

5. Résolution au sujet du rond-point de la pomme, situé à l'intersection de la Route de Collex, de la route de Vireloup et de la Route de l'Etraz

Mme Sylvie MALHERBE précise que la résolution émane de la majorité de la commission Infrastructures qui demande au Conseil municipal de se prononcer sur les discussions tenues en commission au sujet du rond-point de la pomme.

Mme la Secrétaire donne lecture du projet de résolution, dont le texte est reproduit ci-dessous :

Résolution au sujet du rond-point de la pomme, situé à l'intersection la Route de Collex, de la route de Vireloup et de la Route de l'Etraz.

Vu le projet du Canton de Genève concernant la mesure 12-46 ayant pour but de mettre en place un réseau cyclable d'intérêt cantonal et d'apaiser les traversées des localités, proposant 2 variantes pour l'aménagement du rond-point de la pomme i) une « variante urbaine » avec trottoir traversant ii) une « variante giratoire modifié »

Vu la préférence de l'Office cantonal des transports (OCT) pour la variante urbaine à savoir éliminer le rond-point de la pomme et d'ajouter à la place des trottoirs traversants ;

Vu les débats menés par la commission des infrastructures concernant ce projet lors des séances de commission du 19.09.2022 ; 04.05.2022 ; 13.01.2021 ; 15.12.2020 ; 30.11.2020 ; 28.09.2020 ; 01.09.2020 ; 18.11.2019.

Vu les nombreux préavis défavorables (19.09.2022 ; 05.04.2022 ; 13.01.2021) votés par la commission des infrastructures concernant ce projet, soutenant principalement les arguments suivants :

- Le giratoire de la Pomme, même modifié, reste à la fois un obstacle visuel et physique forçant les véhicules à contourner l'îlot central et, par conséquent, à ralentir, alors que l'aménagement d'un carrefour à trottoirs traversants rend possible un passage de l'intersection à vitesse élevée par les véhicules circulant sur la route de Collex.
- Le giratoire de la Pomme assure une priorité équivalente aux véhicules circulant sur la route de Collex, sur la route de Vireloup et sur la route de l'Etraz, alors que le carrefour à trottoirs traversant nuit à la fluidité de la circulation en donnant l'avantage à l'axe Jura-Léman ou Léman- Jura.
- Le giratoire de la Pomme entraîne une emprise plus importante sur le terrain de la Ferme que le carrefour à trottoirs traversant, mais la perte de surface reste relativement faible.
- Le giratoire de la Pomme représente une identité culturelle pour les Collésiens et Bossiotes.

Vu l'intervention de l'exécutif lors du Conseil municipal du 18 octobre 2022 et son attitude poussant les membres de la commission des infrastructures à revenir sur sa position ;

**Le Conseil municipal de Collex-Bossy
DECIDE
par voix pour, voix contre, abstentions**

De donner un préavis défavorable à la variante proposée dans le cadre de la mesure 12-46 du Canton de Genève qui entraînerait la suppression du rond-point de la Pomme.

M. Ricardo MUÑOZ relève trois points de discussion dans le document :

- Dans l'énoncé des motifs, il a relevé des inexactitudes. Il invite les conseillers municipaux à relire son intervention à la page 318 du procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 18 octobre 2022.
- À l'analyse de cette résolution, reçue après la tenue de la séance du Bureau du Conseil municipal, l'article 30a de la Loi sur l'administration des communes (LAC) ne prévoit pas au Conseil municipal de préavis sur un projet de ce type. Ainsi, quelle que soit la décision prise selon cette résolution, l'application de cette décision n'est garantie par aucune base légale.
- Eu égard au long historique de ce projet, il suggère l'organisation d'une séance de commissions réunies visant à expliquer les détails des deux variantes d'aménagement du carrefour et à identifier les impacts des projets sur le centre du village de Collex.

M. Sébastien PESENTI estime, en tant que président de la commission Infrastructures, que le sujet a été abordé au sein de chaque groupe politique et que dès lors, le Conseil municipal a tous les détails des deux variantes pour soutenir la décision de la commission.

Mme Odile TAHÉRI procède à une déclaration de la part du groupe politique Parti Démocrate-Chrétien Ouvert (PDCo/Le Centre), dont le texte est reproduit ci-après :

« Le Centre regrette que la pomme de la discorde divise notre commune alors que celle-ci doit faire face aux menaces graves des décharges de type D et E.

Il faut que le public soit informé qu'il n'était pas possible de conserver le giratoire de la pomme tel qu'il est. Du fait de nouvelles normes fédérales, l'assiette de ce giratoire aurait dû être déplacée vers ce que l'on appellera « le parc de l'épée » pour que le public puisse visualiser ce dont nous parlons. Le sapin du parc aurait dû être abattu et le muret bordant la surface engazonnée de la pomme aurait dû être remplacé par un simple marquage au sol.

Le projet soutenu par l'Exécutif intègre des bernes centrales qui empêcheront les dépassements aux abords du carrefour, des trottoirs traversants, l'élargissement de la piste cyclable ainsi qu'une limitation de vitesse de 30km/h. Diverses autorités et associations tels le TCS ont confirmé que ces aménagements garantiraient la sécurité de nos concitoyens.

Quant à la pomme, symbole de notre petit paradis, elle sera mise en valeur devant la ferme Gindre-Constantin.

Nous remercions l'Exécutif pour le travail effectué sur la question du giratoire. Nous remercions également les conseillers municipaux qui ont apporté des critiques et suggestions constructives.

Nous demandons devant cette assemblée qu'une évaluation de la sécurité et de la circulation autour de ce croisement soit menée six mois puis un an après la réouverture de la route suite à son réaménagement. Merci. »

Mme Rose Marie MOTA demande s'il est possible que l'avis du Conseil municipal soit transmis aux autorités cantonales compétentes.

M. Ricardo MUÑOZ répond que l'Office cantonal des transports (OCT) a produit les deux variantes du projet et s'en remet à la décision que prendront les autorités communales.

Mme Jenny BOYE comprend qu'il n'y a donc pas de souci à ce que le Conseil municipal se prononce sur une résolution qui tient à cœur des membres de la commission Infrastructures et estime qu'il est important d'exprimer ce soutien.

Mme Cecilia MORGANELLA est convaincue par les arguments avancés par la majorité de la commission Infrastructures. Elle ne comprend pas pourquoi le sujet n'a pas été rapporté au Conseil municipal dès le premier préavis défavorable de la commission. Elle n'a pas non plus compris comment l'article 30a de la LAC empêcherait la transmission de l'avis du Conseil municipal aux autorités compétentes.

M. Ricardo MUÑOZ invite la conseillère municipale à relire la prise de position qu'il avait exprimée le 18 octobre 2022. Quant à la transmission de la position du Conseil municipal, ce dernier est souverain du message qu'il communique, mais il ne jouit pas d'une base légale pour appliquer la résolution.

M. Tiziano VERARDI interjette que bien que la résolution ne soit appuyée par aucune base légale et que la décision finale d'aménagement du carrefour revienne à l'Exécutif, l'adoption de cette résolution montrerait que l'Exécutif s'apprête à prendre une décision contre l'avis de la commission Infrastructures et de la majorité des conseillers municipaux.

Mme Dorothea NOLL rappelle que le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal a été transmis après la rédaction de la résolution et que la temporalité de consultation des propos de M. le Maire n'était donc pas garantie. Elle demande quelle serait la prochaine étape si la résolution était caduque.

M. Ricardo MUÑOZ répond que la LAC décrit les attributions de chaque entité communale et rappelle qu'une réunion organisée avec la directrice du SAFCO en début de législature a pu permettre aux conseillers municipaux de comprendre leurs attributions.

M. Maximilien FERRILLO rappelle que sur les huit séances de la commission Infrastructures qui ont traité de ce projet, trois se sont conclues sur des positionnements défavorables des commissaires. Il s'étonne donc

d'entendre M. le Maire proposer la tenue d'une séance de commissions réunies. Il estime que la résolution doit amener l'Exécutif à reconnaître les blocages et le fait qu'une séance commune aurait pu être organisée à la place de ces huit séances de commission. Il aimerait que l'Exécutif tire des leçons de sa réflexion, pour éviter que le processus ne se reproduise dans d'autres commissions, et considère que le Conseil municipal doit pouvoir jouer un rôle bien plus important que celui d'une chambre de validation des projets de l'Exécutif.

M. Sébastien PESENTI demande à recevoir les coordonnées de la directrice du SAFCO.

Mme Martine ROSET informe les conseillers municipaux que depuis, l'intervenante a été remplacée par M. François BAERTSCHI.

* * *

Mme Sylvie MALHERBE propose de passer au vote concernant la proposition de M. le Maire de tenir une séance de commissions réunies au sujet du projet d'aménagement selon la mesure 12-46 (au moment du vote, 15 conseillers municipaux sur 15 sont présents ; la Présidente ne vote pas) :

À l'unanimité d'aucune voix pour, 11 voix contre et 3 abstentions, le Conseil municipal s'oppose à l'organisation d'une séance de commissions réunies au sujet du projet d'aménagement du carrefour entre la route de Collex, la route de l'Etraz et la route de Vireloup.

* * *

Mme la Présidente demande à ses collègues de se prononcer sur la proposition de la résolution de donner un préavis défavorable à la variante proposée dans le cadre de la mesure 12-46 du Canton de Genève qui entraînerait la suppression du rond-point de la Pomme (au moment du vote, 15 conseillers municipaux sur 15 sont présents ; la Présidente ne vote pas) :

À la majorité de 11 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, le Conseil municipal décide de donner un préavis défavorable à la variante proposée dans le cadre de la mesure 12-46 du Canton de Genève qui entraînerait la suppression du rond-point de la Pomme.

6. Propositions individuelles et questions

Il n'y a ni proposition individuelle ni question.

* * *

La séance est suspendue à 20h11 pour donner la parole au public. Pour rappel, les interventions du public ne sont pas consignées dans le procès-verbal. Prenant congé du public, le Conseil municipal reprend sa séance à 20h25.

* * *

7. Huis clos, vote sur la délibération 16/2022 relative à la demande de naturalisation

Débats et délibérations du Conseil sont tenus à huis-clos.

8. Huis clos, vote sur la délibération 17/2022 relative à la demande de naturalisation

Débats et délibérations du Conseil sont tenus à huis-clos.

* * *

La présidente sonne la clôture de la séance à 20h29.

La présidente du Conseil municipal :
Sylvie Malherbe

La secrétaire du Conseil municipal :
Odile Tahéri

La procès-verbaliste :
Noémie Pralat
